

ADRESSE

AU PEUPLE,

Par la Société Patriotique de la Section du Luxembourg.

PEUPLE,

Un grand évènement se prépare; on provoque ta vengeance; on te rappelle le sentiment de ta force; on essaye d'établir une lutte nouvelle entre l'esclavage et la liberté. Eh bien! ce sera la dernière..... Et cependant, avant de t'avertir de ce qu'il te reste à faire, porte tes regards sur ton atmosphère politique avec le calme qui convient à l'homme fort. Vois s'il n'est pas d'autre moyen de conjurer l'orage. Un seul homme l'a formé, et pour l'étouffer, faut-il nous entr'égorger encore? Pour que le monstre périsse, est-il donc

besoin de le noyer dans le sang des hommes? Non, non, les cris des victimes qu'il a faites seront entendus; ils seront plus puissans que les murmures des esclaves qui déjà viennent déchirer le bras qui les défendit; les lâches! éloignés du danger, ils veulent en un jour détruire le fruit de quatre années de peines, de combats, de malheurs..... Mais ceux que tu chargeas du soin de ta vengeance, ceux-là seront-ils infidèles? S'ils l'étoient jamais, s'ils oublioient les sermens qu'ils t'ont fait; s'ils ignoroient que les droits des peuples ne germeront jamais que sur les cadavres des rois; si enfin l'on te désignoit parmi tes représentans un homme, un seul homme qui osât te trahir et servir Louis, alors je te dirois : traîne-le sur le champ de bataille où périrent nos frères. Que leurs veuves, que leurs enfans soient là; qu'ils lui montrent ces murs, ces places fumants encore du sang des Patriotes égorgés. Venez aussi, infortunés échappés à la mort, découvrez-lui vos cicatrices. Que l'on montre à la fois et tout le sang et toutes les pleurs que Louis a fait couler, et dis au barbare qui le défend : voilà ce qu'a fait le roi : et tu n'es pas son assassin. Alors, quelque méchant qu'il soit, l'on verra celui qui partageoit ses crimes et méritoit son châtiment; on le verra sentir nos fureurs, assouvir notre vengeance. Je te dirai bien plus, ceux qui servirent ses passions, sont à présent plus que nous tourmentés par la soif de la vengeance. Cet homme n'a pas même été criminel avec audace; le lâche a trahi tous les partis; il est odieux à tous; tous ont

besoin qu'il périsse ; mais nous, nous devons prendre soin de notre gloire et ne pas flétrir en un moment les vertus du peuple. Le peuple ne peut devenir, ni ingrat, ni injuste.

Un seul retour sur le sort de Louis, le rendroit l'un et l'autre. Ici les cris des traîtres que tu punis de lui ressembler, t'accuseroient d'injustice. Tu les a fait périr sous la hache de la loi, eh tu protègerois leur chef! Peuple, sois juste, ou tremble pour toi-même. Là, n'entends-tu pas les plaintes de res amis morts à tes côtés. Ton cœur, n'aguères déchiré par la douleur, se fermeroit-il aux accens de tant d'infortunés! Nous avions juré de mourir ensemble pour défendre les droits sacrés du Peuple, ils ont rempli leurs sermens ; ils ne se plaignent pas de leur sort. Si quelque chose survit à leur cendre, si l'amour de la Liberté ne périt pas avec eux, ils ne regrettent pas le jour qu'ils ne voyent plus ; mais quand leur dernier vœu, quand leur dernier soupir, fut pour le bonheur de leur Pays, s'ils ont perdu avec la vie l'espoir d'être vengés, s'ils accusent ceux qui leur survivent, d'ingratitude : qui de vous ne frémit pas sur leur sort? qui de vous voudroit courir encore les hazards des combats? J'en appelle à vous, Héros de la Liberté, à vous qui faites couler entre les esclaves et nous des flots de sang ; malheureux par la rigueur de la saison, fatigués de l'austérité de la vie des camps, souffrant les privations les plus cruelles, préparés à tout souffrir encore ; dites, quel

châtiment reservez-vous à l'infâme qui sauveroit Louis.

Rassurez-vous, nous vous épargnerons, à vous le désespoir, à nous la honte, au monde l'esclavage. Reposez-vous-en sur nous ; nous le jurons à vous, à nos neveux, à l'univers ; nous le jurons par les droits du Peuple, par le souvenir des victimes du 10, par le besoin d'être libres. Louis périra, ou aucun Républicain ne lui survivra.

La Société, considérant que les lâches amis de l'esclavage, se cachant sous le masque du patriotisme, de la modération, de la justice, sont coalisés poursauver le tyran des Français ; considérant qu'il importe de déjouer ces intrigues, par un témoignage éclatant du vœu public ; qu'il suffit d'énoncer fortement la volonté du Peuple, pour démasquer les partis, dont les chefs avilis osent se promettre de tromper les Républicains Français, adopte le projet d'Adresse au Peuple, présenté par ses Commissaires rédacteurs.

Arrête que ladite adresse sera communiquée à toutes les Sections de Paris, à toutes les Sociétés Patriotiques, en leur demandant leur adhésion.

Arrête en outre, de dénoncer à la République entière, les trames perfides employées pour retarder le jugement de Louis, les formes imaginées successivement et dans lesquelles on se propose encore d'entraîner la Convention Nationale; de prévenir sur-tout le piège par lequel on cherche, sous le nom de conseils accordés à Louis, à autoriser de prétendus défenseurs, à insulter impunément les principes de la Liberté en face des Représentans de la Nation; de demander enfin que, dans le cas où il seroit possible que la Convention Nationale tombât dans un tel piège, il soit au moins nommé aussi un défenseur à la République.

Et la Société a prêté et signé à l'unanimité la formule du serment suivant :

« Si les hommes que nous avons chargé
» du soin de notre vengeance, étoient
» infidèles à leurs promesses; je jure de
» ne jamais habiter la terre souillée par
» des traîtres. »

Signés, *Darnaudery*, Président, *Lemaître*, *Blanchard*, *Lenoir*, *Daubanel*, *Lamarche*, *Sollier*, *de Fontaine*, *Ch. Hassenfratz*, *Jallot*,

Guédon, Petit, Pessey, J. Pache, Marchand, Silvie Pache, Femme Lelièvre, Boudinot, Grout, Pougin, Ve. Pache, Pauline Léon, Boutry, Dubois, Chevallier, Norsiel, Colin, Parent, Lenoir, Pillay, Baroche, Binameau, Suard, Bourdon, Sassary, Gendrot, Benard, André, Lemaître, Nantié, Colliaux, L. Priere, J. B. Meusnier, Godefroy, Vignieul, Xavier Audouin, Chavessey, Piat, Quiret, Gallier, Meaux, Letrosne, Stanley, Girard, Ceyrat, Terrau, Vuillemin, Guilbert, Lepan, Martin, Lindberg, Godard, Jourdain, Marchand, Dierier, Py, Bouffard, Vélin, Camuset, Bertin, Vié, Laurent, Laville, Damas, Chereaux, Lefranc, Lucron, Noselly, Oudot, Marchand, Hecquembourg, Lejeune, Rochon, Deville, Lesueur, L. V. Lelièvre, N. Lelièvre, Vitra, Nerry, Messer, Quinette, Dufour.

EXTRAIT

DES REGISTRES

DES DÉLIBÉRATIONS

De l'Assemblée Générale de la Section du Luxembourg.

Séance du 18 Décembre 1792, l'an premier de la République.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture d'une Adresse présentée par la Société Patriotique de ladite Section, portant en substance, invitation à la Convention Nationale de presser le jugement de Louis Capet, et que dans le cas où elle ne le condamneroit pas à mort, aucun Républicain n'habiteroit le même sol, y a adhéré à l'unanimité, et a juré, avec enthousiasme, que Louis périroit ou qu'aucun Républicain ne lui survivroit.

Et a arrêté que ladite Adresse seroit imprimée, envoyée aux quarante-sept autres Sections, aux quatre-vingt-quatre Départemens, aux Sociétés Populaires, à l'Armée.

591

A arrêté en outre, que son adhésion seroit mise au bas de ladite Adresse, et qu'Extrait seroit donné à la Société Patriotique.

Signés, Soulès, Président, Lemaitre, Secrétaire.

De l'Imprimerie de Pougin, Membre et Imprimeur de la Société et de la Section, rue Mazarine, n°. 1602.